Wallonie

SPW
Service public de Wallonie

DEPARTEMENT NATURE ET FORETS
Direction d'Arlon
Cantonnement de Virton

Rue Croix le Maire 17
B-6760 VIRTON
Tél. : 063.58.86.40
Fax : 063.58.86.45
Mail : virton.cantonnement.dnf.dgarne@spw.wallonie.be

Monsieur LABEYE Alain
Rue Paix Dieu, 2

4540 AMAY

Virton, le 04 AOUT 2026

Nos réf. : CD 513.7 (913) n° 2290

Agent traitant : STORMS David – 063.58.86.40

OBJET : Interdiction de la circulation du public. Décision n° **913/2026/0401**

Le Chef de Cantonnement du Département de la Nature et des Forêts à Virton ;
Vu la Loi du 19.12.1854 (Code Forestier), notamment l'article 188 y inséré par le Décret du 16.02.1995 ;
Vu l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 29.02.1996, notamment les articles 24 à 31 ;
Vu la requête de ~~Madame~~/Monsieur **LABEYE Alain** ;
Vu le danger pour la vie des personnes que peut présenter la circulation en forêt en période de chasse en battue ;

ARRÊTE

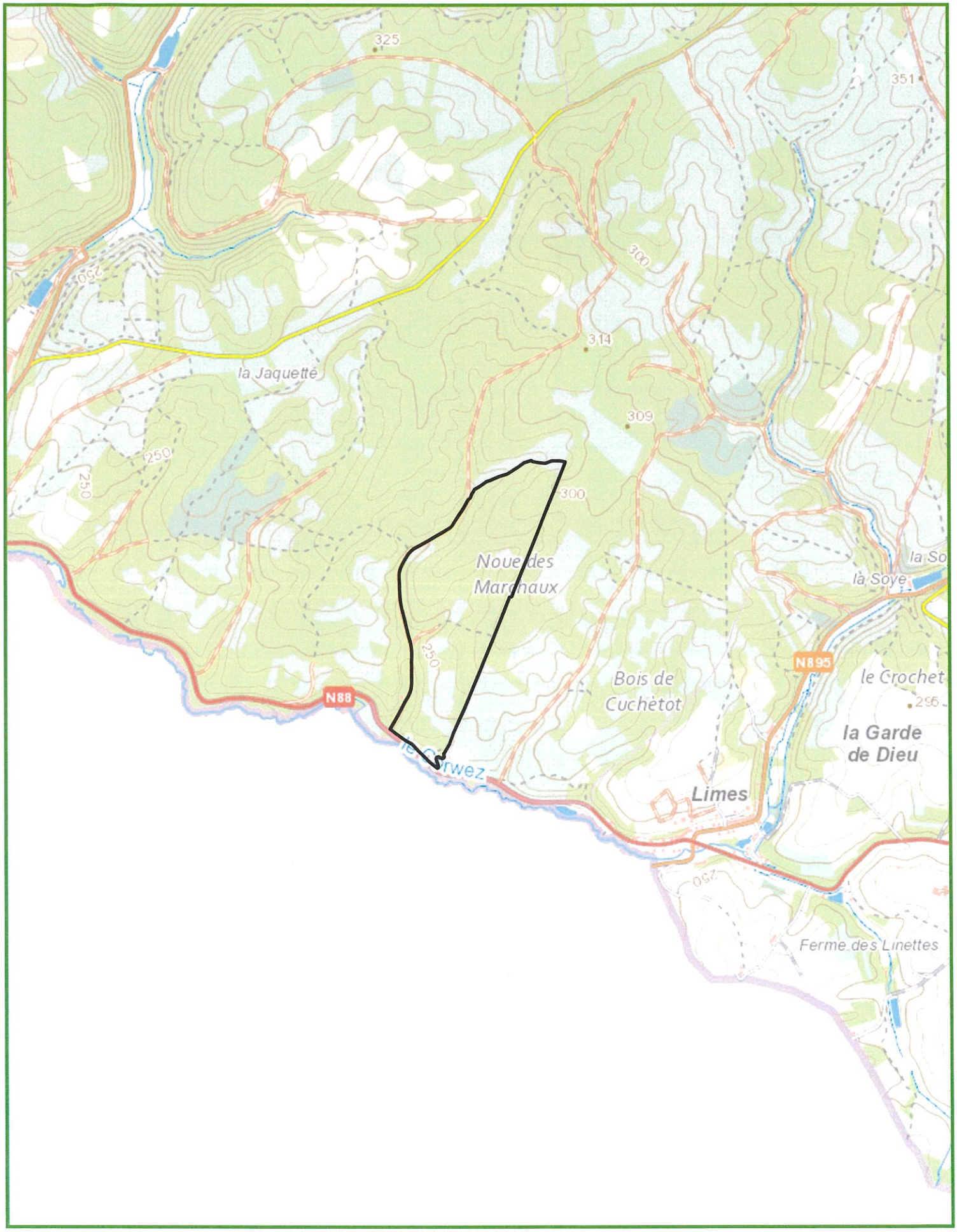
Art 1er	La circulation est **interdite les 17 et 18 octobre, les 06 et 07 décembre 2026 ainsi que le 09 janvier 2027** sur les territoires de chasse de MEIX – Merlanvaux figurant sur le plan repris en annexe.
Art 2	Les panneaux-affiches d'information de l'interdiction visée à l'article 1 du présent arrêté seront placés, à l'initiative du demandeur, aux entrées des chemins, au plus tôt 8 jours et au plus tard 48 heures avant l'entrée en vigueur de l'interdiction, et retirés au plus tard 24 heures après la fin de celle-ci. Chaque panneau-affiche devra mentionner : l'endroit où la mesure est d'application, le début et la fin de la durée d'application de la mesure, le numéro de la décision.
Art 3	Le plan annexé fait partie intégrante du présent arrêté.
Art 4	La circulation sur les routes n'est pas concernée par la présente interdiction. Une éventuelle interdiction de circuler doit être demandée au(x) bourgmestre(s) concerné(s)
Art 5	Copie du présent arrêté est transmise à ~~Madame~~/Monsieur ~~la~~/le Bourgmestre de **MEIX-DEVANT-VIRTON** aux fins d'affichage aux valves communales.

Le Chef de Cantonnement,

ir D. STORMS

Copie pour information à :
- Monsieur le Directeur à Arlon
- Monsieur l'Agent des Forêts du triage concerné
- Monsieur Le Bourgmestre de Meix-Devant-Virton

http://spw.wallonie.be
N° Vert : 0800 11 901 (informations générales)



Wallonie environnement SPW

Agriculture, Ressources naturelles, Environnement
Département de la Nature et des Forêts

CANTONNEMENT DE VIRTON

Territoire de chasse n° 9133358014

MEIX - MERLANVAUX

Projection Lambert belge 2008

Cartographie de base - (c) Institut Géographique National - Bruxelles (www.ngi.be)

Echelle : 1:25 000

N

IMPRIME le: 13/07/2026

0 62,5 125 250 375 500 Mètres